



**Proposition de cession d'un terrain
départemental à MOLSHEIM**

Rapport n° CP/2017/103

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de céder des parcelles situées route d'Ecospace à MOLSHEIM à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment assurant la gestion d'une banque de matériel intercommunal, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, a sollicité le Département du Bas-Rhin pour qu'il lui cède des deux parcelles d'une superficie totale de 45,95 ares, desservies par la route d'Ecospace à MOLSHEIM et jouxtant l'emprise de l'unité foncière sur laquelle est implanté le bâtiment des services intercommunaux.

Ces deux parcelles, propriété du Département du Bas-Rhin, sont issues d'une unité foncière de 195,95 ares et ont été acquises en 2012 pour un montant de 1 094 625,00 €, en vue de la construction d'une maison du Conseil Général du Bas-Rhin, abritant l'ensemble des services présents à MOLSHEIM. Au regard des implantations des services sur ce territoire et de la stratégie immobilière du Département quant à l'efficacité de ses sites, il est apparu que ces parcelles sont devenues inutiles aux besoins actuels du Département.

Il est proposé de réaliser cette vente en retenant la valeur de 8 202,42 € l'are, montant correspondant à l'estimation de France Domaine réalisée à la demande de la Communauté de Communes.

Ainsi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de céder ces parcelles sur les bases financières suivantes:

- Vente des parcelles cadastrées sous section 9 n° 403 pour 0,31 are et n° 433/16 pour 45,64 ares soit une superficie totale de 45,95 ares pour un montant de 376 901,20 €.

La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a délibéré lors de sa séance du 6 octobre 2016 pour accepter cette transaction sur ces bases.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession au profit de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG des parcelles cadastrées sous section 9 n° 403 pour 0,31 are et n° 433/16 pour 45,64 ares soit une superficie de 45,95 ares pour un montant total de 376 901,20 €

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY